

2019

Règlement et conditions de participation à la coupe des 3 Nations

**Ce règlement est applicable et fait foi également pour la Coupe
Jurassienne d'Autocross**



*!!!Les remarques en couleur rouges sont les nouvelles
dispositions valables dès le championnat 2018 !!!*

Ce règlement est établi en commun par les clubs suivants :

SCC Neuenburg

Willi Zimmer
Industriegebiet West
D-79379 Müllheim
Tél. : 07631 10100
Fax. : 07631 2242
Email : verkauf@zimmer.org
Web : www.scc-neuenburg.de

SCC Albbruck

Uwe Stehle
Diegeringer Str. 32
D-79730 Murg-Niederhof
Tél. : 07763 - 803889
Fax : 07763 - 803915
Email : u.stehle@mebau.com
Web : www.scc-albbruck.de

SAV (association Suisse d'Autocross)

Sportgarage Ibach GmbH
Carlo Suter
Gotthardstrasse 109
CH-6438 Ibach
Tél. : +41 41811 22 77
Fax : +41 41811 22 68
Email: c.suter@sportgarageibach.ch
Web: www.autocrossverband.ch

AMSC-Pfeffelbach

Roland Dörr
Obertalstraße 34
D-66871 Thallichtenberg
Tél. : (+43) 05572 21157
Fax : (+43) 05572 21154
Email: roland1961@myquix.de
Web: www.amsk-pfeffelbach.de

Auto-Cross Jurassien

Case Postale 2
CH-2950 Courgenay
Président Claude Fridez
Tél. : 079 644 71 82
Tél.: +41 79 458 02 44 (Hervé Comment)
Email: autocross.jurassien@bluewin.ch
Web: Facebook Fan's page Autocross Jurassien

Hoch-Ybrig

Sepp Marty
Friedegglistrasse 1
CH-8842 Unteriberg
Tél. : +41 (0)79 205 85 86
Fax : +41 (0)55 414 17 34
Email:
Internet :

Terre 67 (Steinbourg)

Dany Stark
98, Rue de Versaille
F-67270 Minversheim
Tél. : +33 6 07 60 70 68
Fax.: +33 3 88 51 67 06
Email: stark67@wanadoo.fr où terre67@orange.fr
Internet : www.terre-67.com

Conditions de participation aux concours de l'auto-cross sans licence

Seule la Commission technique est compétente pour l'interprétation ou changement du règlement présent.

Des véhicules avec le passeport valable de la FIA qui correspondent aussi aux prescriptions actuelles de la FIA sont admis sans restriction, si leur dernière participation à une course avec licence n'est pas antérieure à 12 mois.

Le conducteur est seul responsable de la conformité de son véhicule et de l'équipement personnel, et en cas de doute c'est lui qui est à la charge de la preuve.

1 Répartition des classes

1	véhicules de série		- 1400 cm3
2	véhicules de série	1401 cm3	- 1800 cm3
3	véhicules de série	1801 cm3	- open
4	véhicules de série 4WD		- open
5	véhicules de série modifiés 2WD		- open
6	véhicules de série modifiés		- 1600 cm3
7	véhicules de série modifiés	1601 cm3	- open
8	Crosscars		- 650 cm3
9	Special cross 2WD		- 2000 cm3
10	Special cross 4WD		- 1600 cm3
11	Special cross 4WD	1600 cm3	- open
12	Jugend 12-16ans (N° de départ 1600-1650)		- 1400 cm3
13	Jugend 16-18ans (N° de départ 1651-1699)		- 1400 cm3

Chaque organisateurs est libre d'ajouter des classes supplémentaires (par exemple : classe dames, classe jeunes, classe Käfer etc.) cependant une telle classe n'est possible qu'avec 6 véhicules au moins, d'autre part, il ne sera pas comptés de points dans le cadre du championnat de la coupe de 3 Nations. De plus ces classes supplémentaires doivent respecter scrupuleusement le règlement de la coupe des 3 Nations.

Pour les véhicules suralimentés la cylindrée est multipliée par le facteur 1,7.

Pour les véhicules suralimentés diesel le facteur est de 1,5, pour les moteur à pistons rotatifs (Moteur wankel) le coefficient est de 1,5, si ce dernier est en plus muni d'une suralimentation (Turbo, compresseur) on rajoute encore le facteur 1.7 comme pour les autres catégories de moteurs.

Les véhicules avec tractions intégrale (4X4) sont attribués aux classes respectives (seulement véhicules de série modifiés et spécial cross).

Des véhicules genre Tuning roulent dans les classes de véhicules de série modifiés (Abarth), cela est aussi valable pour les voitures de série spéciales genre Opel Irmscher, BMW Alpina, Mercedes AMG, ce genre de voiture est considéré comme modifié car il est passé entre les mains d'un préparateur.

Pour que les points d'une manche comptent pour le championnat, il faut avoir fait au moins la moitié de la manche (par ex. sur 10 tours il faut boucler au moins 5 tours)

1.1 Définition des véhicules admis

Les **véhicules de série** sont des voitures de tourisme produites en grande série, sans modifications techniques postérieures, sauf les dispositions mentionnées dans les prescriptions de construction des véhicules. Des véhicules 4 x 4 ne sont admis que dans la classe 4 prévue à cet effet. Le numéro du châssis et le marquage de la boîte de vitesse et du moteur doivent être présents et visibles.

Des **véhicules de série modifiés** sont des voitures de tourisme maquillées, des voitures de sport ou de rallye avec des modifications techniques, avec 2 ou 4 roues motrices qui correspondent au règlement suivant. Les voitures de séries peuvent aussi rouler en classe Abarth (par exemple en cas de double départ avec deux pilotes différents, cependant chaque pilote doit rouler dans la classe pour laquelle il est inscrit)

Les cabriolets ne sont pas admis, tous les véhicules genre targa doivent être fermés à l'aide de tôles soudées / rivetées à la coque et doivent respecter la forme originale du véhicule.

Des **véhicules spécial cross** sont des voitures avec 4 roues construites spécialement pour le sport d'autocross avec pour base un châssis tubulaire et une traction 2 ou 4 roues motrices.

2 Conditions générales pour tous les véhicules

2.1 Généralités

Des véhicules dont la construction présente un danger sérieux pour les participants sont exclus de la manifestation.

2.2 Crochet de remorquage

Tous les véhicules doivent être équipés d'un crochet ou d'un œillet de remorquage à l'avant et à l'arrière d'un diamètre intérieur minimal de 5 cm. Le crochet ou l'œillet ne doivent pas dépasser la carrosserie.

2.3 Essence

Durant la manifestation, ne sera utilisée que de l'essence usuelle sans plomb de la colonne à essence. Des additifs qui changent les propriétés de l'essence ne sont pas admis, à l'exception de l'huile pour les moteurs 2 temps.

2.4 Installation d'échappement

Si l'installation d'échappement est déplacée (à partir du coude), celle-ci peut traverser l'habitacle, mais elle doit être complètement couverte. La bouche du pot d'échappement doit être dirigée horizontalement vers l'arrière, et elle ne doit pas se trouver plus haut que 50 cm en dessus du sol. Une sourdine doit être installée afin de ne pas dépasser les 100 dB à 4500 r/min, des contrôles rigoureux seront effectués !!! Le silencieux doit être fixé d'une façon effective et solide. Il est recommandé d'utiliser un catalyseur.

2.5 Installation électriques

Tous les véhicules doivent être équipés d'un interrupteur principal de batterie (coupe-circuit) qui se trouve devant à gauche en dessous du pare-brise (grillage de front). L'interrupteur doit être marqué d'une flèche rouge bien visible. Si la batterie est déplacée, elle doit se trouver dans un support solide et elle doit être couverte pour l'empêcher de couler. La distance entre la batterie et le réservoir d'essence est au minimum de 40cm, ou les deux doivent être séparés par une paroi non-conductrice. Toute l'installation électrique doit être montée de façon à éviter des courts-circuits et elle doit être fixée parfaitement. Des câbles en trop sont à éliminer ou il faut les isoler. Le véhicule doit être équipé d'un démarreur capable de fonctionner de manière autonome.

2.6 Siège du conducteur, harnais de sécurité

Le siège du conducteur doit être un siège coque (baquet) ou respectivement un siège sport dont la position du dossier **ne peut pas être changé**. En plus, il doit être sécurisé dans les rails. Des sièges de karting ou des demi-coques ne sont pas admis..

Dans tous les véhicules, il faut installer des **harnais à 6 points d'attache**. Les harnais doivent être homologués ou avoir un numéro CIK (qui se trouve sur l'étiquette du fabricant). Le harnais doit être fixé à tous les 6 points et, cela séparément.

2.7 Réservoirs et conduites de liquides

Les réservoirs d'essence, d'huile et d'eaux, les radiateurs d'eau et d'huile, la pompe à essence et le moteur doivent être séparés de l'habitacle par une paroi de protection métallique contre le feu de façon à ce que aucun liquide ne puisse pénétrer dans l'habitacle en cas de rupture ou de fuite. Le réservoir d'essence doit être sécurisé de la même façon vers le moteur et l'installation d'échappement.

En cas de déplacement du réservoir d'essence, il doit se trouver dans la partie arrière de véhicule (coffre) et il doit être placé à un endroit assez bien protégé. Il doit être attaché au véhicule d'une façon fixe et résistant au feu. Si une des pièces mentionnées se trouve dans l'habitacle à la place des passagers arrière, il faut installer en plus une paroi anti-feu derrière le siège du conducteur. Dans ce cas, seuls des réservoirs de 10 et respectivement 20 l sont à utiliser.

Des réservoirs en plastique ne sont pas admis, à l'exception des réservoirs de sécurité autorisés (Norme FIA). Les fermetures de réservoirs ne doivent pas dépasser le gabarit du véhicule. Il n'est pas permis de fixer les réservoirs sur la cage de sécurité. Il faut percer des trous d'écoulement sous le réservoir d'essence (dans le fond du plancher du véhicule).

L'aération de réservoir doit être équipée d'une vanne d'arrêt automatique. En cas de déplacement des conduites d'essence, l'utilisation d'une tuyauterie en plastique n'est pas permise. Les conduites d'essence dans l'habitacle ne doivent pas être vissées, et elles doivent être protégées en plus contre des endommagements.

Les tuyaux d'alimentation pour les radiateurs d'huile et d'eau dans l'habitacle doivent être en métal ou doivent être des tuyaux pour haute pression. Il faut qu'ils soient isolés et fixés.

Les conduites d'essence, d'huile et de freinage se trouvant à l'extérieure (d'origine sous le véhicule) sont à protéger contre l'arrachage et la destruction.

2.8 Pare-brise / grillage

Sur le front et le côté de conducteur, il faut installer un grillage de mailles de 20mm. au maximum et de 1,4mm de diamètre au minimum, avec renforcement au centre (fer rond ou plat). Le grillage latéral sur la porte du conducteur doit être ouvrable aisément de l'extérieure. Les systèmes de fixation et d'ouverture des grilles latérales seront particulièrement surveillés cette année lors des contrôle techniques, en cas de non-conformité il sera obligatoire d'être en règle pour la course suivante, cela vaut aussi pour la coupe Jurassienne. On peut aussi remplacer le grillage de front et le grillage latéral par un pare-brise et une fenêtre Macrolon (polycarbonate) d'une épaisseur de 5 mm au minimum. Le blocage de la fenêtre latérale ne doit pas pouvoir s'ouvrir en cas de vibration ou de chocs. En cas de montage de fenêtres Macrolon, le filet de sécurité est fortement conseillé. Les fenêtres en matières Acrylique (Plexiglas) ou autre plastiques à part le Macrolon sont interdites.

2.9 Transmission / Roues / Bavettes

Tous les véhicules doivent posséder une marche arrière en état de marche pendant toute la durée du weekend de course. Des garde-boue sont obligatoires sur TOUTES les roues (Avant ET Arrière), crosscars inclus !

Les bavettes des véhicules doivent être fixées de manière à couvrir au minimum la moitié arrière de la roue et à une distance de maximum 10cm du sol. L'épaisseur de la matière qui constitue la bavette doit faire une épaisseur de 2mm au minimum et être en matière plastique genre PE.

2.10 Protection du carter

La protection du carter est obligatoire (Luge) ! La protection doit couvrir le carter d'une façon effective. Epaisseur minimal 3 mm. La fixation à l'aide du pare-chocs n'est pas admissible. La protection du carter ne doit pas être exécutée comme protection de collisions.

Dans le parc d'assistance, il faut placer un bac de rétention séparé (pour huile, essence etc.) sous le moteur, il doit protéger l'espace du moteur d'une façon efficace de l'huile etc. qui pourrait éventuellement s'écouler sur le sol. Les dimensions minimales de ce bac sont : 60 x 40 x 5 cm. Le bac doit être marqué du numéro de départ du véhicule. Il peut être fabriqué en tôle ou en matière synthétique résistant à l'huile et aux acides. En cas de véhicules à traction intégrale, il faut mettre un deuxième bac de rétention sous le pont arrière. Dès 2016 afin de protéger le sol, la place de parc devra être recouverte d'une bâche d'une qualité minimum de 630g/m² c'est-à-dire une bâche de qualité « bâche de camion » (pas un simple plastique), bien sûre, cette bâche doit être un peu plus grande que la surface du véhicule et cela ne dispense pas de l'utilisation des bacs disposés sous les ponts des véhicules. Si le bac de rétention n'est pas utilisé, le conducteur sera immédiatement exclu de la manifestation.

2.11 Numéros de départ

Le numéro sur le toit doit être présent et il doit être bien lisible. On peut l'exécuter en plastique, il doit être fixé dans un cadre solide. Les dimensions minimales de la plaque sont 30 x 40 cm, l'inscription doit être sur les deux côtés. La hauteur des chiffres doit être au minimum 30 cm, l'épaisseur du trait au minimum 4 cm. Les chiffres doivent être exécutés en noir sur fond blanc ou blanc sur fond noir. Une tôle cornière est aussi admise, elle doit être fixée par rivet ou soudée. Les arêtes ne doivent pas être coupantes. En plus, le numéro de

départ est à fixer encore bien visible sur les deux côtés du véhicule ainsi que sur le capot avant.

Dès cette année les numéros aux grandeurs citées ci-dessus peuvent aussi être placés sur les vitres latérales arrière (gauche et droite), les numéros sur le toit ne sont dès lors plus obligatoires.

2.12 Feux de stop et de poussière

Tous les véhicules doivent être équipés de trois feux antibrouillard de couleur rouge selon les normes ECE, c'est-à-dire d'une surface minimum de 60 cm² et minimum 21Watt de puissance. Les deux feux de cotés sont des feux de stop, celui au centre constamment allumé est un feu de poussière. Montée de manière centrée et symétrique, la hauteur de cette rampe de feux doit être de 100-150cm depuis le sol. D'une manière générale, la rampe doit être montée de manière à ce qu'elle puisse être aisément vue par les pilotes poursuivant assis dans une position normale. Les feux rouge de type LED sont aussi permis et offrent une bonne alternative, les diodes doivent représenter une surface 50 cm² au moins par feu.

2.13 Elimination des pièces dangereuses

Toutes les pièces en verre doivent être démontées, sauf les rétroviseurs intérieurs / extérieurs qui peuvent être laissés. Tous les tissus, tapis de sol, garniture de toit, de porte, bref, d'une manière générale, tout ce qui ne sert à rien dans une voiture de course et qui peut brûler doit être démonté. Tous les sièges à l'exception du siège conducteur doivent être démontés.

La carrosserie ne doit pas avoir des arêtes coupantes ou pointues ni à l'extérieure, ni à l'intérieure qui pourraient blesser le conducteur, les auxiliaires ou encore les spectateurs.

2.14 Capots et portes

Le nouveau règlement inspiré du règlement FIA & DMSB nous laisse maintenant la possibilité de laisser les portières intactes des deux côtés. Ces dernières doivent pouvoir aisément s'ouvrir depuis l'intérieur et l'extérieur. Les capots moteurs et de coffres doivent être munis de fixations supplémentaires placés sur les coins. Les fixations doivent être du type « racing » ou « Goupille », le fil de fer, les chaînes, les écrous sont interdits, d'une manière générale, on doit pouvoir atteindre le capot moteur en tout temps et sans outils par exemple en cas d'incendie.

2.15 Arceau de sécurité

Pour protéger le conducteur, l'habitacle du véhicule doit avoir une cage de sécurité efficace en acier. Les arceaux de la cage doivent avoir un diamètre de tuyau de 38 mm au minimum et le tube doit faire une épaisseur de paroi de 2 mm au minimum. La cage doit se trouver tout proche du toit couvrant l'ensemble de l'habitacle. Elle doit être soudée, les soudures ne doivent pas être couvertes.

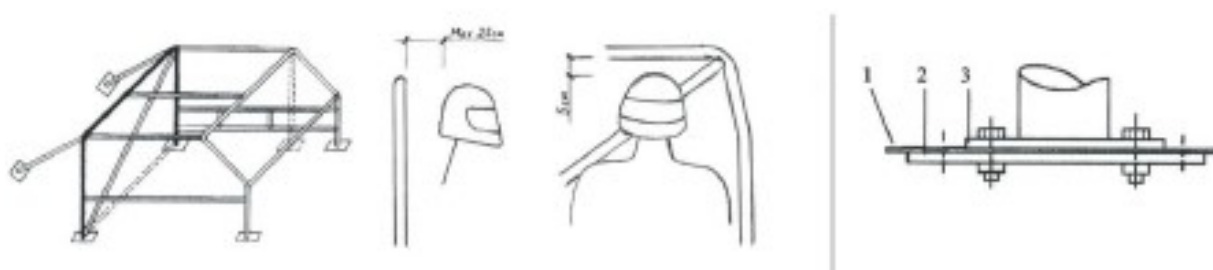
En cas des nouvelles constructions, l'arceau principal doit être plié en une seule pièce, le diamètre de tuyau doit avoir 38 mm au minimum et une épaisseur de paroi de 2,5 mm au minimum.

A la hauteur du lit de l'armature, la cage doit être connectée à une traverse du même matériel et de la même section. La cage de sécurité doit être renforcée près du conducteur et au milieu du véhicule par une barre en diagonale. Sur le côté du conducteur, il faut installer encore 2 renforts de la paroi latérale, le tuyau inférieur doit se trouver à la hauteur de la surface du siège. Les deux renforts doivent être pliés vers l'extérieur et soudés avec la

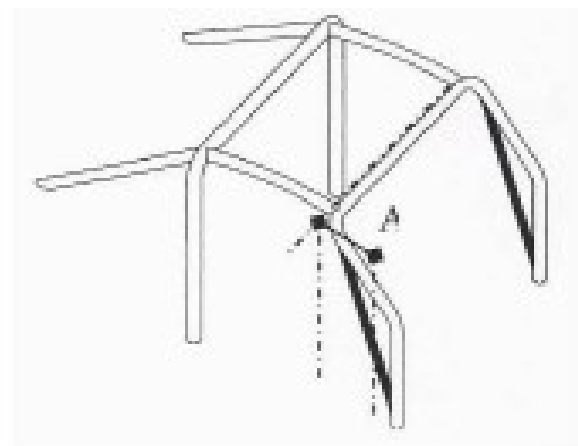
cage. En plus, il faut les relier avec deux renforts verticaux supplémentaires. Pour l'exécution, l'habillage intérieur (porte du conducteur) peut être découpé. Un renforcement de la porte du passager est recommandé. La fixation de la cage de sécurité vers l'arrière ne doit pas déborder le pont arrière. La fixation de la cage au châssis ou à l'arceau à l'avant et à l'arrière doit être exécutée à l'aide des plaques de base (env. 10 x 15 cm et 3 mm d'épaisseur au minimum). Si la cage est vissée au châssis, des contreplaques de même dimensions sont prescrites. Des cages ONS expertisées sont aussi admises. Mais elles doivent correspondre à l'esquisse.

Les véhicules de séries et Abarth peuvent avoir un arceau selon les normes FIA et DMSB, c'est-à-dire que la barre de côté du pilote et passager est droite et en croix (voir esquisse).

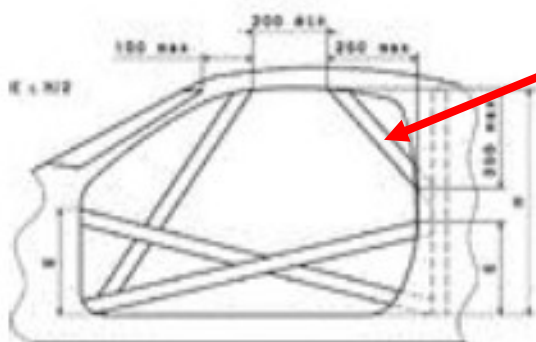
Esquisse :



Barre d'arceau supplémentaire le long des montants de pare-brise (Image ci-dessous)
Dès 2014 doit être rajouté sur tous les arceaux une barre supplémentaire si la Distance A est supérieure à 200mm. Cette barre supplémentaire doit être installée des deux côtés et plus seulement du côté conducteur dès 2018 !!!



«2 exemples ci-dessous avec la barre latérale « en croix » La petite barre « B » à hauteur du casque est fortement recommandée.



2.16 Passeport technique (carnet de course)

Le passeport technique est valable chez tous les organisateurs du championnat des 3 nations, il est à présenter lors de chaque contrôle technique. Et doit être rempli et tamponné à chaque courses, Le carnet est vendu 10€ lors du contrôle d'un nouveau véhicule, en cas de perte ou d'oubli à une course, il sera facturé 10.00€.

Les demandes d'améliorations inscrites dans ce carnet de course sont à réaliser pour la prochaine course, si cela n'était pas réalisé à la satisfaction de la commission technique, après discussion avec le directeur de course et les instances dirigeantes, le véhicule en question ne sera pas admis au départ !!!

3 Construction des véhicules de série

3.1 Remarques principales

Toute modification qui n'est pas expressément autorisée et toute installation qui ne pas prévue par le fabricant est interdite. Les seuls travaux permis sont les travaux concernant l'entretien normal du véhicule ou le remplacement des pièces qui sont devenues inutilisables suite à l'usure ou aux accidents. **Des pièces originales sont à utiliser à ce but.** Les limites des modifications permises sont expliquées en détail ci-dessous. Aucune pièce de la carrosserie ne doit pas être découpée, à l'exception des pièces prescrites dans les conditions de participation. Le véhicule doit être un produit pur de série. L'identification doit être possible sans problème sur la base du permis de circulation et du numéro du châssis, du moteur et de la boîte de vitesse. Il faut apporter une fiche technique du fabricant du type de véhicule. Les véhicules placés dans la course sur les places 1 à 4 peuvent être contrôlés avec l'endoscope ou en mesurant le volume de la cylindrée. D'autre part La tolérance de puissance en mesure sur banc est de +5% (selon les normes DIN70020), passé cette valeur, en cas de doute, le boîtier pourra être analysé et le moteur démonté pour examen. Le choix du filtre à air est libre mais doit être dans la boîte de filtre d'origine.

3.2 Pneus, jantes

Les pneus issus de la série et de la compétition sont admis. Les jantes et la dimension des pneus doivent correspondre au type de véhicule respectif. La dimension de la jante peut être un pouce plus grand ou plus petit que le modèle d'origine, les quatre roues doivent être de la même dimension **à moins que le constructeur n'est autre chose de prescrit d'origine (par exemple Pack M chez BMW). Toute modification de la largeur des trains roulants est interdite.**

3.3 Installation de freinage

Le véhicule doit avoir une installation de freinage de série capable de fonctionner, toutefois, il est permis de monter un répartiteur AV/AR afin de compenser le débranchement de l'ABS qui souvent occasionne un sur-freinage du train arrière.

3.4 Châssis

Le renforcement des points de fixation de la suspension, des ressorts, des points d'attache du moteur et de la boîte à vitesse, du mécanisme de direction et de la commande de direction est permis. Une barre anti-rapprochement supérieure et inférieure est permise.

3.5 Ressorts

On peut monter des ressorts renforcés pour remplacer l'original pourvu que leur position et les points de fixation ne soient pas modifiés. En plus, des ressorts supplémentaires peuvent être utilisés. Idem pour les amortisseurs et le stabilisateur.

3.6 Moteur & Boîte de vitesse

Dès 2016, les N° de moteur et de Boîtes de vitesse doivent correspondre au châssis dans lequel l'élément est monté (éviter par exemple boîte de Golf II dans un châssis de Golf I), c'est au pilote d'apporter la preuve que les éléments en question correspondent au châssis, l'idéal est de posséder la carte grise du châssis, ainsi, la commission technique peut aisément retrouver les N° et Types en faisant appel à une agence officielle.

Dès 2019, la classe K5000 sera fusionnée avec les classes de série soit la classe 3

Règlement propre aux Jungendklasse 1 & 2

1. Le permis de rouler pour la Jungendklasse est obligatoire pour rouler en 3 Nation, toutes les Infos sous : www.scc-albbruck.com
2. Le choix des pneus est libre, les voitures doivent correspondre en tout point à une voiture de classe 1 (voiture de série => 1400ccm)
3. Chaque organisateur a le droit de décider si les Jungend peuvent prendre le départ ou non.
4. Lors des courses, aucune prime n'est distribuée, de même que lors de la remise des prix du championnat.
5. Le prix de départ pour les Jungend est de la moitié du prix de départ des adultes.
6. Pour les Classes Jungend 1&2, il doit y avoir au moins 6 voitures au départ par classe, si ce n'est pas le cas, l'organisateur peut grouper les deux classes pour les manches de course, le classement reste séparé.
7. L'organisation et les conditions sont gérées par le club d'Albbruck avec le soutien des membres du SAV.

4 Construction des véhicules de série modifiés (Abarth)

4.1 Remarques principales

La marque des véhicules de série modifiés inscrits doivent être encore clairement reconnaissable visuellement. Des carrosseries construites par soi-même ne sont pas admises. Idem pour des châssis tubulaire. **Le plancher du véhicule doit correspondre en tous points à l'original, il ne peut pas être modifié depuis le tablier avant jusqu'aux fixations du train arrière**, sauf pour par exemple permettre d'implanter un élément mécanique. Le toit doit rester dans sa forme sa hauteur et sa dimension originale. Tous les véhicules peuvent être modifiés en véhicules avec traction 4 roues.

Il strictement interdit de modifier ou de déplacer le tablier (parois entre l'habitacle et le compartiment moteur), toutefois, un élément moteur peut traverser cette paroi de 20cm au maximum à l'intérieur de l'habitacle, cette liberté est donnée pour permettre d'installer par exemple un moteur en ligne, l'injection « kugelfischer » ou une « tête d'allumage » peut traverser le bouclier.

Pour les véhicules à moteur arrière, le compartiment moteur doit être entièrement isolé de l'habitacle par une paroi d'une épaisseur de 0.8mm minimum. Tout élément qui traverse le bouclier doit être complètement protégé dans l'habitacle. Les véhicules à deux moteurs sont interdits. En cas de véhicules modifiés pour une traction 4 roues, les arbres de transmission sont à sécuriser par une tôle (épaisseur au minimum 2 mm) pour éviter la chute lors d'une rupture ou un mouvement vertical. Dans ce cas, le tunnel devra être renforcé. Le moteur doit être monté à la même place qu'au modèle de base homologué. Il n'est pas permis de déplacer le moteur vers le centre.

Les limites de poids minimales suivantes sont fixées pour les véhicules de série modifiés :

	2WD	4WD
Jusqu'à 1400 ccm	650 kg	700 kg
Jusqu'à 1800 ccm	750 kg	800 kg
Jusqu'à 2000 ccm	850 kg	900 kg
Jusqu'à 2500 ccm	930kg	980kg
Jusqu'à 3000 ccm	1000kg	1050kg
Jusqu'à 3500 ccm	1080kg	1130kg
Plus de 3501 ccm	1150 kg	1200 kg

Le moteur peut être modifié à volonté et être monté en position longitudinal ou transversal, seulement il doit se trouver à l'endroit d'origine du châssis (avant/arrière).

4.2 Installation de freinage

Chaque véhicule doit avoir une installation de freinage sur les 4 roues (système de freinage en deux circuits) capable de fonctionner comme il faut et un frein de blocage (mécanique) régulier. L'installation de feu de stop et de feu de poussière est obligatoire (voir point 2.12). Des vannes hydrauliques ne sont pas admises.

4.3 Ailes Voir point 2.9

Pour les roues motrices ainsi que pour les roues avant, des ailes sont prescrites. Elles doivent couvrir au moins 1/3 de circonférence de la roue vers l'arrière. Toutes les roues du véhicule doivent être équipées des garde-boues efficaces qui couvrent toute la largeur de la roue.

4.4 Protection du moteur

Des renforts pour protéger le moteur sont admis. La protection du moteur peut se composer d'un cadre de tuyaux avec des dimensions maximales suivantes : largeur 80 cm, hauteur 30 cm, épaisseur 3 mm, diamètre des tuyaux 38 mm au maximum. La protection ne doit pas avoir d'arêtes vives, elle peut dépasser la carrosserie vers l'avant au maximum 10 cm. Il n'est pas permis d'utiliser la protection du moteur comme protection contre des collisions (pare-chocs).

Observez aussi la partie générale des conditions de participation.

5 Véhicules spéciaux cross (Buggys)

5.1 Remarques principales

Ne sont admises que des constructions en châssis tubulaire qui correspondent complètement au règlement général pour tous les véhicules ainsi qu'au règlement suivant.

5.2 Installation de freinage

Chaque véhicule doit avoir une installation de freinage sur les 4 roues (système de freinage en deux circuits) capable de fonctionner pleinement et un frein de blocage (mécanique) régulier. L'installation d'un feu de stop et d'un feu de poussière est obligatoire (voir point 2.12). Des vannes hydrauliques ne sont pas admises.

5.3 Habitable

L'habitacle doit avoir une largeur minimale de 60 cm. Cette dimension minimale intérieure doit s'étendre depuis les genoux du conducteur jusqu'à l'arceau de sécurité (voir esquisse 5.9).

L'habitacle doit être fait d'une structure dont le fond est en une seule pièce qui a la forme d'une cage. La partie avant (espace des pédales inclus) doit arriver jusqu'à l'hauteur du centre du volant. Dans le cas de véhicules à traction 4 roues, l'arbre de transmission central doit se trouver dans un tunnel afin de ne pas pouvoir entrer en contact avec le sol en cas de rupture, ceci afin d'éviter tous risques qu'il ne se plante dans le sol et remonte dans l'habitacle. En plus, ces arbres doivent être recouverts en direction du conducteur pour éviter des blessures en cas de rupture.

5.4 Protection latérales

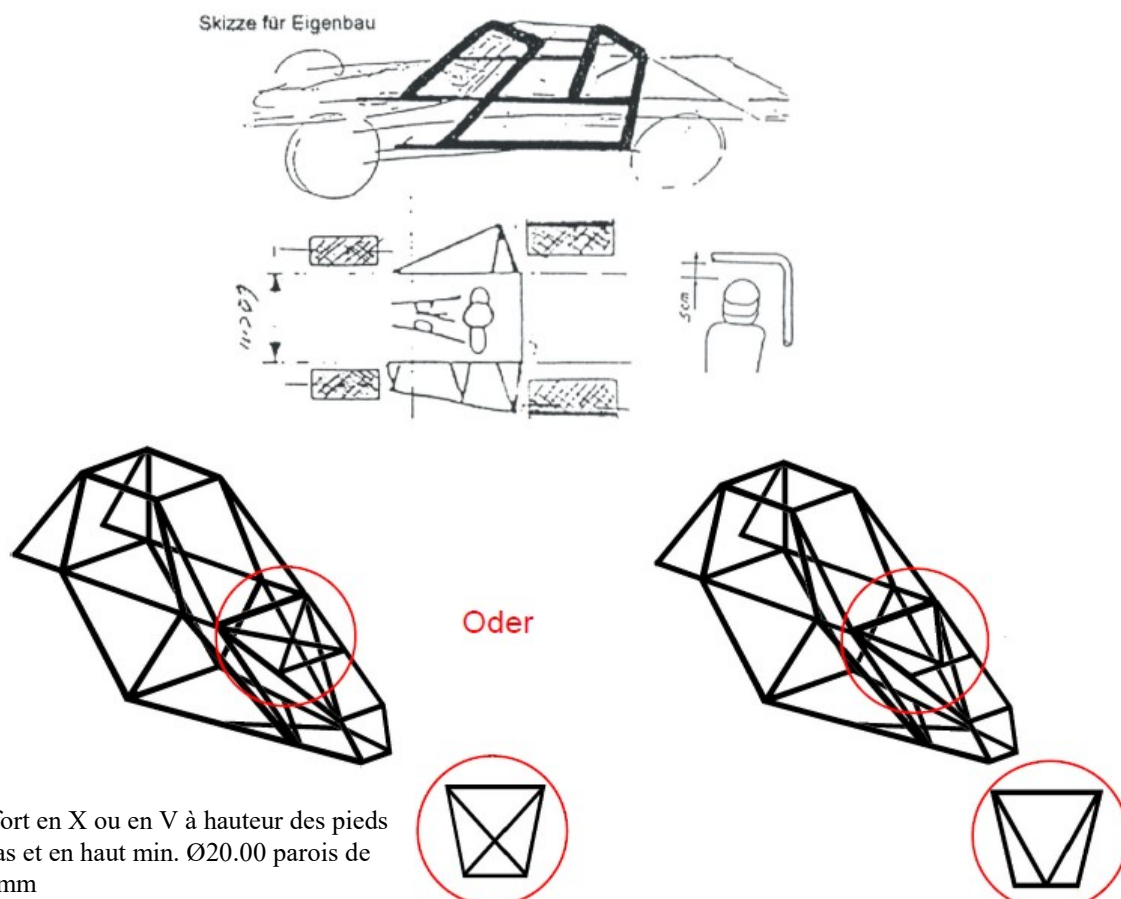
Les protections latérales doivent être construites à l'aide d'un tube de 30mm de diamètre et d'une paroi de 2mm. Cette construction doit être installée des deux côtés à la hauteur des axes de roues. Les protections latérales doivent aller de derrière les roues avant jusqu'aux roues arrière et doivent être fixées au châssis tubulaire.

5.5 Arceau du châssis tubulaire

L'arceau doit être en tube de diamètre 40mm de diamètre au minimum et 2mm de parois. L'arceau doit être soudé au cadre de base du châssis. Le tube en U placé derrière le pilote doit être en une seule pièce.

Le tube en U doit avoir un diamètre de 40mm au minimum et une paroi de 2.5mm.

La distance entre le tube en U et le casque du pilote doit être de 5cm au minimum.



5.6 Protection contre le feu

Une paroi anti-feu doit être installée derrière le pilote en cas d'incendie du réservoir ou du moteur.

Cette paroi doit avoir au moins la largeur du siège, les coins supérieurs peuvent être coupés.

5.7 Poids

La limite de poids minimal suivante est fixée pour les véhicules spéciaux avec le réservoir vide. En cas des moteurs suralimentés, le poids minimal est calculé de la façon suivante : cylindrée x 1,7 = poids minimal.

	2WD	4WD 4Cyl. Atmo 4Cyl. Turbo	4WD 6Cyl.atmo+ 6Cyl. Turbo	4WD 8Cyl. Atmo+
Jusqu'à 1300 ccm	420 kg	470 kg	-----	-----
Jusqu'à 1600 ccm	450 kg	500 kg	550 kg	600 kg
Jusqu'à 2000 ccm	500 kg	550 kg	600 kg	650 kg
Jusqu'à 2500 ccm	550 kg	600 kg	650 kg	700 kg
Jusqu'à 3000 ccm	575 kg	625 kg	675 kg	725 kg
Jusqu'à 3500 ccm	600 kg	650 kg	700 kg	750 kg
Plus de 4000 ccm	675 kg	675 kg	725 kg	775 kg

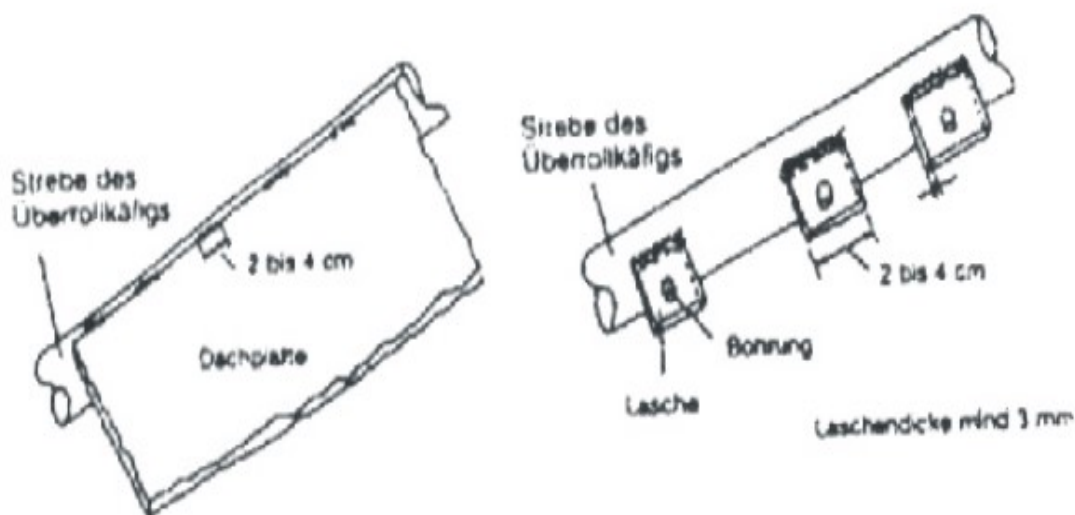
5.8 Garde-boue

Voir point 2.9

5.9 Carrosserie

Toutes les parties de la carrosserie doivent être terminées. Des solutions provisoires ne sont pas admises, des angles aigus et tranchants non plus. Pour tous les angles et coins, le rayon ne doit pas être en dessous de 15mm.

Chaque véhicule doit être équipé d'une carrosserie qui protège le conducteur partout contre la projection de pierres etc. jusqu'à la hauteur de 42cm du siège. La carrosserie ou les ailes doivent couvrir toutes les pièces mécaniques, à l'exception de la direction, la suspension et le système de freinage. La carrosserie ne doit pas avoir d'arêtes coupante ou pointues, ni à l'intérieure ni à l'extérieure. Un toit en tôle et des grillages latéraux sont obligatoires. Le toit en tôle doit avoir une épaisseur de 2 mm au minimum. En fixant le toit, il faut faire attention de ne pas percer l'arceau. Il faut le fixer par soudage ou par des éclisses (voir l'esquisse).



5.10 Spécial cross & Crosscar

Pour les Crosscar, c'est le règlement du championnat DMSB 2018 qui fait foi

3-nationen-cup.com/html/files/Autocross_Reglement_DMSB_2018.pdf

Ce règlement est complété par les agréments suivant :

5.11 Le catalyseur est recommandé (FIA/ DMSB obligatoire)

5.12 Cylindrée maxi 650ccm (FIA 600ccm)

5.13 Le volant peut être démontable

5.14 La feuille de toit doit faire 2mm d'épaisseur et doit être soudée (DMSB 1mm.)

5.15 Réservoir de sécurité est recommandé (FIA/DMSB obligatoire)

5.16 L'électronique, l'injection, le câblage et l'allumage sont libres.

5.17 Dès 2019, les 4 roues du Crosscar doivent être équipées de garde-boues en matière plastique épaisseur min 2mm. Voir 2.9

5.18 Dès 2016, les N° de moteur et de Boîtes de vitesse doivent correspondre au châssis dans lequel l'élément est monté (éviter par exemple boîte de Golf II dans un châssis de Golf I), c'est au pilote d'apporter la preuve que les éléments en question correspondent au châssis, L'idéal est de posséder la carte grise du châssis, ainsi, la commission technique peut aisément retrouver les N° et Types en faisant appel à une agence officielle.

5.19 Dès 2018 observer le point 5.5

6 Remarques générales

6.1 Participation :

Chaque participant doit être majeur, il doit être en possession d'un permis de conduire valable pour une voiture de tourisme, excepté la classe « Jugendklasse » (classe des jeunes) qui peut rouler dès l'âge de 12 ans chez certains organisateurs uniquement.

Pendant toute la période de course, la limite du taux d'alcoolémie est fixée à 0.5 / ‰, à partir du moment où le pilote est inscrit et à payé sont droit de départ, il accepte de se soumettre pendant les heures de course à un test d'alcoolémie demandé par la direction de course ou les organisateurs.

6.2 Equipement du pilote :

Sont obligatoires dès 2018: combinaisons propres ignifugées avec la norme FIA 8856-2000, casque (admis par ONS, FIA ou OMK), lunettes de protection ou visière, chaussures solides et gants ignifuges. L'équipement du conducteur doit être présent lors de la réception du véhicule.

Le port d'une minerve ou d'un système type Hans avec la norme FIA 8856-2000 est obligatoire dès 2018 !!!

Les combi de pluie sont admises, mais doivent être portés par-dessus la combi ignifugée, il est conseillé de porter les sous-vêtements en NOMEX

L'équipement du pilote est à montrer lors du contrôle technique de la voiture et peut être contrôlé à nouveau sur la pré-grille et la grille de départ.

La présentation du véhicule au contrôle technique est une condition pour participer à la course.

Dès 2019 sont obligatoires les sous-vêtements, chaussures ainsi que les gants avec la norme FIA 8856-2000 !!! Notez qu'il n'y a pas de date de péremption sur ces équipements, il doit seulement y avoir la norme FIA 8856-2000 (généralement brodée sur le col).

6.3 Attitude sur le circuit :

Il est strictement interdit de pousser et de rentrer dans des autres véhicules de course.

6.4 Dépassement :

Les véhicules qui sont doublés doivent laisser la place à la voiture doublante, c'est-à-dire à partir du moment où l'aile avant de la voiture qui vous dépasse à dépassé votre propre aile avant, le duel est considéré comme perdu, on ne peut pas « oublier » de freiner pour pousser ou coincer ce véhicule.

6.5 Panne :

Les pilotes qui s'arrêtent sur le circuit (Panne ou accident) doivent rester attachés et casqués tant que les commissaires ne lui ont pas donné la permission de quitter le véhicule. Seulement sur ordre des commissaires le pilote quitte son véhicule par le chemin le plus court et en observant la plus grande prudence. Dans tous les cas, le pilote se réfère strictement aux instructions des commissaires de piste.

6.6 Droit de courir :

En principe, chaque véhicule ne doit être conduit que par le conducteur inscrit du véhicule en question durant les essais chronométrés, les courses éliminatoires ainsi que la course principale. En cas de panne de véhicule, il est possible de courir avec un véhicule de remplacement pendant le weekend de course, cependant, le véhicule de remplacement doit être ré-inscrit, il doit être inspecté par la commission technique, le pilote doit s'acquitter à nouveau d'un forfait d'inscription auprès des organisateurs et le véhicule recevra un nouveau N° de départ. De plus, les points éventuellement marqués pendant le weekend ne seront pas comptabilisés pour le Championnat de la coupe de 3 Nations.

6.7 Assistance illégale :

Si le conducteur accepte l'aide d'une tierce personne sur le circuit à l'exception des fonctionnaires de l'organisateur, il sera exclu de la manche. Les personnes participant à une action de secours le font à leurs risques et périls. Il est interdit de réparer les véhicules sur le parcours et dans les zones de danger.

6.8 Il sera signalé aux conducteurs et auxiliaires dont les véhicules perdent de l'huile, de sorte que l'huile coulant met en péril le sol, qu'ils sont responsables pour les frais en découlant.

6.9 Il est interdit de passer les barrages (chicanes, tas de terre etc. ...) du parcours.

6.10 Il est interdit de changer des roues et de remplir son réservoir sur le parcours.

6.11 Lorsque le conducteur a quitté le parcours et qu'il peut revenir sur la piste, il doit le faire au même endroit où il a quitté la piste.

6.12 Le pilote doit absolument respecter les drapeaux et indications du directeur de course ainsi que des commissaires le long du parcours.

6.13 Des conducteurs indisciplinés sont immédiatement suspendus (drapeau noir) et ils perdent toute prétention au classement.

6.14 Des brutalités pendant la manifestation sont punies par l'exclusion immédiate et une punition disciplinaire.

6.15 Il doit y avoir au moins deux tours chronométrés, la possibilité d'en augmenter le nombre appartient à l'organisateur.

6.16 Parc fermé :

1. Le Parc fermé est surveillé par le team du contrôle de véhicules.
2. Chaque véhicule qui est passé sous le drapeau à damier doit se déplacer immédiatement dans le Parc fermé.
3. Les véhicules qui ont vu le drapeau à damier mais qu'ils ne sont plus en état de fonctionnement, doivent être annoncés immédiatement.
4. Le conducteur doit rester près de son véhicule jusqu'à la l'ouverture du parc fermé. Des raisons exceptionnelles permettent au conducteur de s'éloigner seulement après avoir prévenu la personne surveillante.
5. Seul le conducteur et des « officiels » ont le droit de rester dans le Parc fermé. Des assistants et des auxiliaires n'y ont pas accès.
6. Il n'est pas permis d'exécuter des travaux sur la voiture dans le Parc fermé.
7. Les véhicules doivent rester dans le Parc fermé jusqu'à sa réouverture par la Réception de véhicules.
8. **Les infractions sont punies par la disqualification immédiate !**

6.17 Toutes les classes ou il sera inscrit moins de 6 voitures en moyenne seront sous observation, et, le cas échéant, un éventuel vote décidera d'un regroupement avec une autre classe.

6.18 les grilles de départ son maintenant limitées à 20 voitures sur la grille de départ, L'organisateur à libre choix de faire deux groupes pour moins de 20 voitures si il juge cela nécessaire pour la sécurité.

7 Drapeaux

Nationalité respective	=	Départ.
A carreaux noir et blanc	=	Arrivée.
Jaune, tenu statique	=	Danger connus !!! – réduire la vitesse.
Jaune, agité	=	Nouveau danger élevé !!! – interdiction de dépasser, se préparer à éventuellement devoir s'arrêter.
Rouge	=	S'arrêter immédiatement (Course stoppée).
Vert	=	Piste libre.
Bleu	=	Libérer la trajectoire pour dépassement (un concurrent a un tour d'avance sur vous).
Noir	=	Disqualification – quitter le parcours immédiatement en laissant la trajectoire libre.
Noir et blanc	=	Avertissement.
Noir avec un point orange	=	"Problème technique" (par exemple portière ou capot qui s'ouvre) Le véhicule doit sortir de la piste à un endroit sécurisé, peut à nouveau continuer la course après réparation. (Une aide éventuelle de la part des commissaires est permise !!!).

Le drapeau noir se décline en différentes sanctions :

Conduite sans Fair-play :	Les points de la manche sont perdus, le pilote ne peut prendre part à la prochaine manche (lors du même weekend de course) en partant dernier sur la grille de départ.
Manipulation du Véhicule :	Tous les points du weekend seront annulés + suspension pour les 2 prochaines courses (cette suspension peut se faire « à cheval » sur deux saisons !!!).
Récidive de conduite sans Fair-play :	Tous les points du weekend annulés + suspension pour le reste de la saison.
Brutalité à l'égard d'une personne :	Toute brutalité à l'égard de l'organisateur, du directeur de course de ses assistants et des commissaires, ou de toute autre personne sera sanctionnée par la commission des organisateurs, cette sanction peut aller jusqu'à une année d'exclusion.

8 Protêt

Seul le conducteur a le droit de faire protêt. Seul le directeur de course accepte des protêts. En même temps, il faut déposer € 100.- ou CHF 150.-. (Celui qui perd un protêt devra payer les 100€ ou 150CHF ainsi que tous les frais de contrôle s'il y en a (par exemple contrôle chez un professionnel). Le protêt doit être sous forme écrite. Des protestations orales ou des protestations collectives ne sont pas admises (On entend par protêt collectif un protêt déposé par plusieurs pilotes signés par plusieurs personnes. Par contre plusieurs personnes peuvent chacune poser le même protêt). Les motifs du protêt doivent être clairement définis (lors du dépôt d'un protêt, la personne peut au maximum interpellier 3 points (on entend par là 3 éléments du véhicule, par exemple rapport de boîte, pont autobloquant, moteur, boiter, etc...) qui lui semblent litigieux.

La taxe de protêt sera rendue seulement si la protestation est considérée comme fondée donc, s'il est avéré après analyse que le protêt est juste. Si les protêts concernent des doutes à caractère technique ou des équipements de série d'un véhicule, le véhicule doit rester à la disposition de l'organisateur après réception du protêt. Tous les frais occasionnés à l'organisateur suite au protêt sont à payer de toute façon par le perdant de la procédure (à l'exception de l'organisateur). S'il s'avère pendant la procédure de protêt qu'il faut faire appel à un garage spécialisé pour élucider le cas, une caution immédiate de € 500.- est à déposer par la personne déposant le protêt. Le conducteur confirme par sa signature sur l'inscription à la course qu'il accepte dans tous les cas le jugement de l'organisateur concernant le protêt. Il n'est pas possible de formuler opposition contre cette décision. Le délai de protestation se termine lorsque le véhicule quitte le Parc fermé. Aucune protestation n'est possible contre les décisions du directeur de course, du team du contrôle technique ou encore du chronométrage. En cas de besoin, la commission de protêt doit être composée au moins de deux commissaires techniques et du directeur de course. Dans tous les cas leur nombre doit être impair en cas de vote pour une prise de décision.

IMPORTANT : Le présent règlement est une traduction du règlement officiel appelé : Ausschreibung-Reglement zum lizenzfreien Auto-Cross 2019, en cas de litige dû à un problème d'interprétation ou de traduction, seul le règlement en version allemande fait foi!!!

9 Inscription aux courses

Il faut s'inscrire sur le formulaire officiel d'inscription. L'inscription est traitée seulement après le paiement des droits d'inscription. Le candidat lui-même doit prouver que le paiement était fait correctement. Des inscriptions peuvent être refusées sans indication des raisons. Les droits d'inscriptions sont des arrhes, ils ne doivent pas être remboursés. En s'inscrivant, le conducteur reconnaît le règlement irrévocablement par sa signature ainsi que les conditions de participation en annexe.

L'organisateur respectif détermine la fin d'acceptation des inscriptions.

Pour participer au championnat des 3 Nations, il faut posséder une carte de membre d'un club organisateur. Pour les pilotes jurassiens cette carte peut s'obtenir gratuitement en envoyant une demande à autocross.jurassien@bluewin.ch . On peut participer à une manche des 3 Nations sans cette carte, cependant les points obtenus ne seront pas comptabilisés dans le classement du championnat !

10 Exclusion de la responsabilité

L'organisateur n'assume aucune responsabilité de dommage causé aux personnes, de dommage matériel et aux biens envers les participants (candidats, conducteurs et auxiliaires). En s'inscrivant, le participant renonce - sans possibilité de recours aux tribunaux - pour soi-même et pour les personnes qui ont droit à l'entretien par lui, au droit de porter plainte ou de recours suite à n'importe quel accident ou dommage occasionné en rapport avec cette manifestation contre :

- l'organisateur, ses mandataires, le directeur de course ou les auxiliaires ;
- les conducteurs et détenteurs des véhicules participant à la manifestation, les autorités, services de course et n'importe quelles autres personnes ayant un rapport avec l'organisation de la manifestation.

Les participants participent à la manifestation à leurs risques et périls. Ils assument seuls la responsabilité de droit civil et pénal pour tout le dommage occasionné par eux même ou par le véhicule utilisé.

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer toutes les modifications des conditions de participation nécessaires suite à la force majeure ou pour des raisons de sécurité ou demandées par des autorités ou même annuler la manifestation si cela est la conséquence des circonstances extraordinaires, sans prendre sur soi l'obligation à un quelconque dommage intérêts. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'endommagement des véhicules, caravanes etc. qui peuvent survenir pendant la manifestation.

11 Parc pilotes

Sur tout le terrain en dehors du parcours, c'est-à-dire dans le parc pilotes, places de parc, routes d'accès et voies de communication entre le parc pilotes et la piste, on ose rouler seulement à la vitesse du pas. De la même façon, il est strictement interdit de faire des tests et des essais sur ces routes et chemins.

Pour des véhicules privés, caravanes, transporteurs, véhicules de montage etc. qui sont emmenés dans le parc pilotes, ni l'organisateur, ni celui qui occasionne du dommage n'est responsable des dommages faits à ces véhicules, à l'exception des dommages faits intentionnellement ou par négligence grave. Le conducteur seul assume la responsabilité de droit civil et pénal pour ces dommages.

Chaque pilote doit disposer d'un extincteur en état de fonctionnement sur son paddock. Ce dernier doit être à portée de main. Préférez un extincteur poudre, qui correspond à tous types de feux !!!

Aidez les organisateurs en rassemblant vos ordures dans des sacs poubelle, laissez votre place de campement propre et en bon état lors de votre départ.

La plupart des organisateurs mettent de bennes à disposition, merci d'y déposer tous vos détritres en quittant la place de course.

12 Assurance

L'organisateur a conclu une assurance de responsabilité civile envers les spectateurs. Par l'assurance de responsabilité civile de l'organisateur, la responsabilité civile prescrite par la loi des détenteurs, propriétaires et conducteurs des véhicules de cross qui sont réceptionnés et qui ne sont pas admis dans circulation public est en même temps assurée.

13 Arrivée et évaluation

Lorsqu'en traversant la ligne d'arrivée le drapeau d'arrivée est agité, la course respective est terminée. En tout cas, tous les véhicules suivants seront arrêtés par le drapeau en traversant la ligne d'arrivée, sans prendre en compte le nombre des tours effectués. Tous les conducteurs se placent selon le nombre de tours effectués et le temps utilisé. Pour l'évaluation ne sont pris en compte que les tours effectués par le véhicule avec sa propre puissance de moteur.

Le véhicule qui a passé la ligne de départ et d'arrivée (phase de départ) a participé aux tours chronométrés. Une autre participation aux tours chronométrés est exclue, sauf en cas de gêne selon la décision de la direction de courses.

Dans les différentes classes, des prix en forme d'argent, (couronnes de vainqueur) et des coupes sont attribués.

Si il y a moins de 6 véhicules inscrits dans une classe, seul la moitié de la prime sera remise aux pilotes.

Evaluation de championnat : le conducteur reçoit des points pour les championnats inscrits respectifs seulement, s'il a participé avec son véhicule (par ses propres moyens) au départ de la course respective. Si le véhicule n'a pas pu participer à la course éliminatoire suite à un défaut technique, il peut participer à la course finale après exécution de la réparation. Mais cela doit être annoncé à la direction de courses.

Si dans une classe, il y a moins de 5 véhicules au départ, **les points seront dorénavant comptabilisés dans leur totalité** pendant le weekend dans le cadre de la coupe des 3 Nations. Par véhicules au départ, on entend un véhicule qui a passé au moins une fois devant la cellule de chronométrage pendant les essais par ses propres moyens, être inscrit au départ et avoir passé le contrôle technique ne suffit pas pour être qualifié de véhicule au départ.

Les primes ainsi que les trophées remis lors de la remise des prix de la coupe de 3 Nations seront remis en mains propre uniquement, seul un cas de force majeure dûment expliqué de manière écrite auprès du SAV pourra être accepté.

14 Dispositions d'exécution

Il n'est pas permis de participer 'hors-concours. Il est absolument nécessaire d'observer les conditions de participation. Seul le directeur de courses donne des renseignements obligatoires. L'organisateur se réserve le droit d'édicter des dispositions d'exécution supplémentaires. Celles-ci sont aussi obligatoires pour les candidats et les conducteurs que les conditions de participation. Des candidats, conducteurs et auxiliaires s'engagent être à la disposition de l'organisateur ou de la direction de courses à tout le moment et de suivre les directives de l'organisateur, de la direction des courses ou leurs mandataires sans réserve et immédiatement. Les véhicules qui ne se sont pas présentés dans le laps de temps indiqué ne peuvent plus être pris en considération. Des changements d'inscription éventuels doivent être notifiés jusqu'à samedi matin (12.00 h) de la date de course. La taxe de changement d'inscription est à payer au bureau de course. Le nombre de véhicules dans les différentes classes dépend du nombre d'inscriptions reçues. Après la fin des courses, le parcours est immédiatement fermé, et aucun véhicule n'a plus le droit de l'utiliser. Si pendant la manifestation un véhicule ou un conducteur manque, aucun véhicule ou conducteur de remplacement ne peut participer à la course.

Les véhicules de course ne peuvent être transportés que selon les prescriptions légales valables en Allemagne ou en Suisse. L'accès au terrain de course passe par une route publique, et c'est pour cette raison qu'elle ne doit pas être utilisée en aucun cas par des véhicules de course.

L'interprétation des conditions de participation incombe exclusivement à la commission de réception et au directeur de course. La commission de réception a le droit de faire des contrôles supplémentaires de tous les véhicules à n'importe quel moment s'il lui semble nécessaire, pour quelque raison qu'elle soit.

Le directeur de course décide sur les exceptions des conditions de participation, en accord avec le comité directeur.

Le conducteur est seul responsable de l'état conforme de son véhicule ainsi que de son équipement personnel. En cas de doute, il a la charge de la preuve envers l'organisateur.

Le but de ces conditions de participation est de protéger le conducteur lorsque son véhicule se retourne ou lorsqu'il est impliqué dans un accident. Ce but doit toujours être pris en considération en regard des conditions.

Les conditions de participation étaient rédigées dans ce sens et sont protégées par le droit d'auteur. La reproduction et les photocopies du règlement, même des extraits, sont défendues sous peine d'amende, elles sont autorisées seulement avec l'accord des clubs chapeautés par le SAV (Schweizer Autocross Verband).

Stock-Car Club Neuenburg

Il faut absolument respecter les temps affichés pour le contrôle technique des véhicules ainsi que pour les essais chronométrés. Un contrôle technique des véhicules ainsi que des essais chronométrés plus tard ne sont pas possibles.

Les essais chronométrés sont effectués par classes et durent 2 tours.

Selon l'organisation de l'autocross, le parcours est couru dans sens inverse des aiguilles d'une montre. Le départ pour chaque course est effectué avec des véhicules immobiles. Tous les véhicules se trouvent en 3 files derrière les plus rapides de la qualification jusqu'à la libération par le directeur de course. En cas d'incident, la course sera neutralisée par l'agitation du drapeau rouge. Il faut s'arrêter immédiatement. Tous les participants doivent tenir leur position jusqu'à la libération de la course par le drapeau vert.

Le véhicule de course doit être évacué au plus tard 2 jours après la manifestation. Dans le cas contraire, l'organisateur dispose du véhicule et l'élimine aux frais du propriétaire.

Stock-Car Club Albruck

Il faut absolument respecter les temps affichés pour le contrôle technique des véhicules ainsi que pour les essais chronométrés. Les essais chronométrés se font dans l'ordre des classes et se font sur 2 tours. Un contrôle technique des véhicules ainsi que des essais chronométrés plus tard ne sont pas possibles.

A tous les organisateurs

Lors des contrôles techniques, l'organisateur doit mettre deux extincteurs à disposition des commissaires techniques.

Les organisateurs sont responsables de la sécurité de la piste et décident seuls des mesures à prendre. Des prescriptions ou améliorations peuvent être amenées à tous moment uniquement par le directeur de course, ce dernier devra faire part d'éventuels changements pendant le briefing des pilotes. Seul le représentant des pilotes ou une personne compétente (par ex SAV) peut faire des remarques directement au directeur de course.

Le représentant des pilotes est nommé par l'organisateur.

Les classements finaux du weekend seront envoyés par Email à la personne compétente.

La coupe des 3 Nations est le fruit d'une union entre les différents organisateurs de ce championnat et le SAV (Association Suisse d'Autocross). Le rôle du SAV consiste à chapeauter les différents organisateurs des différentes courses de la coupe des 3 Nations et vérifie que le présent règlement est respecté et que les mesures d'amélioration sont réalisées par les organisateurs.

Association Autocross Suisse

Informez-vous s'il vous plaît sur le déroulement et le plan d'organisation d'une manifestation de course ou les prescriptions éventuelles affichés ou à la présentation de l'organisateur respectif.

Site internet des clubs :

Neuenburg	: www.sccneuenburg.de
Albbruck	: www.scc-albbruck
Suisse (SAV)	: www.3-nationen-cup.com
Fédération Jurassienne des Sports Motorisés	: www.fjsm.ch

Règlement remis à jours et valable dès la saison 2019